

1000
P

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Ajustements organisationnels du Service de la Vie Citoyenne (SVC) et du Service Municipal des Sports (SMS) à la Direction de la Vie Citoyenne Educative et Sportive (DVCES)

P.J. : - 1 projet de délibération
- 3 organigrammes

I. Service de la Vie Citoyenne

La Ville de Nouméa porte actuellement le projet de construction d'un centre cinéraire municipal au sein du cimetière du 5^{ème} kilomètre. Ce programme vise à édifier un bâtiment et des équipements neufs et performants, respectueux de l'environnement, sur un foncier adapté et disponible. Son fonctionnement s'inscrira dans le cadre d'un budget annexe.

L'actuel crématorium privé est géré par la société CINERIS dans le prolongement de la délibération n° 2000/08 en date du 1^{er} février 2000 par laquelle la Ville de Nouméa a mis à sa disposition une partie du domaine public communal afin de réaliser et d'exploiter un complexe cinéraire. Ces dispositions ont été prorogées jusqu'au 30 mars 2019 inclus, date à laquelle la Ville de Nouméa reprendra les installations et assurera une continuité du service de crémation jusqu'à l'ouverture du nouveau complexe cinéraire prévue en octobre 2019.

Dans les conditions actuelles d'exploitation, ce crématorium peut réaliser 572 crémations annuelles au maximum. La prévision 2018, en forte augmentation au regard des 385 crémations réalisées en 2017, est de 462 crémations. Cette installation devrait donc être à court terme à saturation.

Par ailleurs, la crémation est une des solutions à privilégier pour assurer la bonne gestion des cimetières dans une situation foncière contrainte et permettra de proposer une alternative aux administrés dans le choix du type des funérailles.

A ce jour, la société CINERIS emploie un salarié à plein temps. Il réceptionne les corps des défunts, accueille les familles, vérifie l'ensemble des documents des dossiers de crémation et informe la famille du défunt sur le déroulement de la cérémonie. Il procède à la crémation et assure la remise des cendres aux familles. Il a également en charge la cérémonie de dépôt des cendres dans une case du columbarium.

La législation applicable en Nouvelle-Calédonie impose l'obligation de reprise du personnel en cas de transfert d'une activité portant sur une entité économique autonome. Cet impératif s'impose aux personnes publiques gérant des services publics industriels et commerciaux.

Au vu de l'argumentaire développé ci-dessus, il est donc proposé :

- d'indiquer dans les effectifs de la Ville le poste d'« agent de chambre funéraire et de crématorium », repris de la société CINERIS et affecté à la Section morgue et cimetières,
- de transformer six postes d'« agent de chambre funéraire » en six postes d'« agent de chambre funéraire et de crématorium », affectés à la Section morgue et cimetières, afin d'uniformiser les missions des agents et de mutualiser les ressources humaines du Service de la Vie Citoyenne (SVC) au bénéfice du service public funéraire.

II. Service Municipal des Sports

Dans le cadre de ses réorganisations internes, le Service Municipal des Sports (SMS) a affecté en août 2015 un agent d'accueil et d'entretien sur le Stade Edouard PENTECOST en transférant le poste d'aide-maçon de l'équipe Bâtiment des Ateliers du SMS. Afin de maintenir le niveau d'activité de l'équipe Bâtiment et compenser le précédent poste, un agent d'entretien polyvalent a été affecté à cette équipe Bâtiment.

Il est ainsi proposé de transformer l'intitulé du poste d'« ouvrier d'entretien » affecté à l'équipe Bâtiment en « aide-maçon » sans que cela n'impacte la carrière de l'agent en poste ni le budget alloué à ce poste.

III. Bilan

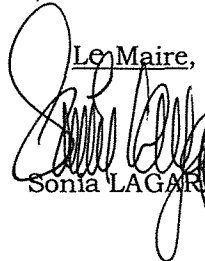
- L'effectif global du SVC, aujourd'hui fixé à soixante et un postes serait de soixante-deux postes ;
- L'effectif global du SMS aujourd'hui fixé à soixante-trois et demi postes resterait inchangé ;
- L'effectif global du SVE aujourd'hui fixé à deux-cents quarante-et-un postes serait de deux-cents trente-neuf postes et demi.

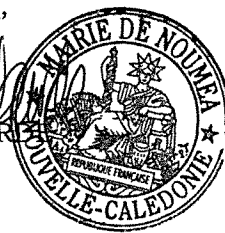
Il est précisé que l'impact sur l'effectif du SVE comprend aussi l'impact engendré par l'ajustement organisationnel prévu à la Direction de la Police Municipale (DPM) qui doit également être entériné par le conseil municipal.

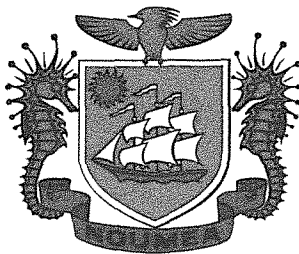
Il est précisé que l'ensemble de ces ajustements génère un impact budgétaire en année pleine de 120.000 F/CFP.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 22 novembre 2018

Le Maire,

 Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

26 DEC. 2018

CONTRÔLE DE LÉGITIMITÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-huit, le jeudi 20 décembre à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION 10.12.2018	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Henri OUILLEMON
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Laurène CASSAGNE
	M.	Marc MANSEL	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Jinezi Annie QAEZE
	M.	Daniel LEROUX	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Françoise SUVE	M.	Gaël YANNO
	M.	Dominique SIMONET	Mme	Isabelle LAFLEUR
	M.	Marc ZEISEL	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
DATE D'AFFICHAGE 12.12.2018	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jean-Claude BRIAULT
	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Félicia BALLANGER
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Charles ERIC
	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Janine BAJON	Mme	Dina REY
	Mme	Karine DESTOURS	M.	Hnadriane HNADRIANE
	Mme	Christine BELLET		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Germaine NEWEDOU
			Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Christophe CHEVILLON
Nombre de présents	:	35	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Patrick SENS
			Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Charlène SOERIP
Nombre de votants (14 procuration)	:	49	M.	Pierre FAIRBANK	M.	André WAMO
			Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Sonia BACKES
			Mme	Sabine KAGY	M.	Jonas TAOFIFENUA
			M.	Christophe OBLED	M.	Angélo PITO
			M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Mireille LEVY

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/1000
relative aux ajustements organisationnels du Service de la Vie Citoyenne (SVC) et du Service
Municipal des Sports (SMS) à la Direction de la Vie Citoyenne Educative et Sportive (DVCES)

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 20 DEC. 2018

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 486 du 10 août 1994 portant création du statut général des fonctionnaires des communes de Nouvelle-Calédonie et de leurs établissements publics et les textes qui l'ont complétée ou modifiée,

VU la convention collective applicable aux personnels ouvriers et assimilés des services publics du Territoire en date du 10 septembre 1959 étendue aux personnel ouvriers et assimilés de la municipalité par décision n° 27 du 28 mars 1962,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2015/528 du 21 avril 2015 relative à la réorganisation du secrétariat général de la Ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2016/836 du 26 juillet 2016 relative à la réorganisation des directions et services de la Ville de Nouméa

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2016/1184 du 25 octobre 2016 relative à la réorganisation des directions et services de la Ville de Nouméa

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/301 du 19 avril 2017 relative à la réorganisation des directions et services de la Ville de Nouméa

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/625 du 08 août 2017 relative à la réorganisation des directions et services de la Ville de Nouméa

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/1031 du 12 décembre 2017 relative à la réorganisation des directions et services de la Ville de Nouméa

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/681 du 11 septembre 2018 relative à la réorganisation des directions et services de la Ville de Nouméa

VU l'avis émis par le Comité Technique Paritaire en sa séance du 22 novembre 2018,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/277 du 22 novembre 2018,

La Commission de l'Administration Générale entendue en séance du 27 novembre 2018,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Conformément à l'organigramme défini en annexe 1, l'effectif du Service Municipal des Sports de la Direction de la Vie Citoyenne Educative et Sportive (DVCES) est fixé à 63.5 postes permanents répartis comme suit :

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

26 DEC. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Pour le Service

- 1 poste de catégorie A (attaché normal)
- 2 poste de catégorie A (CTAPS)

Pour la Section Administrative et Comptable

- 1 poste de catégorie B (rédacteur normal)
- 4 postes de catégorie C (adjoint administratif normal)

Pour la Section Piscine

- 8 postes de catégorie B (ETAPS)
- 1.5 poste de contractuel (grille 1 entrée 1)

Pour la Section Animations Sportives

- 10 postes de catégorie B (ETAPS)
- 4.5 postes de contractuels (grille 1 entrée 2)

Pour l'Equipe des Ateliers

- 1 poste de catégorie B (technicien 2^{ème} grade)
- 2 postes de grille 2 entrée 2
- 2 postes de grille 2 entrée 1
- 20.5 postes de grille 1 entrée 1
- 6 postes de contractuel (grille 1 entrée 2)

ARTICLE 2 /

Conformément à l'organigramme défini en annexe 2, l'effectif du Service Vie Citoyenne de la DVCES est fixé à 62 postes permanents répartis comme suit :

Pour le Service

- 3 poste de catégorie A (attaché normal)

Pour la Section des Elections

- 1 poste de catégorie B (rédacteur normal)
- 6 postes de catégorie C (adjoint administratif normal)

Pour la Section Accueil Standard

- 1 poste de catégorie B (rédacteur normal)
- 7 postes de catégorie C (adjoint administratif normal)

Pour la Section Titres d'Identité

- 1 poste de catégorie B (rédacteur normal)
- 10 postes de catégorie C (adjoint administratif normal)

Pour la Section Administrative et Comptable

- 1 poste de catégorie B (rédacteur normal)
- 8 postes de catégorie C (adjoint administratif normal)

Pour la Section Morgues Cimetières

- 1 poste de catégorie B (rédacteur normal)
- 10 postes de catégorie C (adjoint administratif normal)
- 1 poste de grille 1 – entrée 1 (contractuel)

Pour la Section Actes Archives

- 1 poste de catégorie B (rédacteur normal)
- 11 postes de catégorie C (adjoint administratif normal)

ARTICLE 3 /

Conformément à l'organigramme défini en annexe 3, l'effectif du Service Vie Educative de la DVCES est fixé à 239.5 postes permanents répartis comme suit :

Pour le Service

- 2 postes de catégorie A (attaché normal)
- 3 postes de catégorie B (rédacteur normal)

Pour la Section Administrative et comptable

- 1 poste de catégorie B (rédacteur normal)
- 2 postes de catégorie C (adjoint administratif normal)
- 0.5 poste de contractuel (grille 1- entrée 1)

Pour la Section Personnel des Ecoles

- 1 poste de catégorie B (rédacteur normal)
- 3 postes de catégorie C (adjoint administratif)
- 125.5 postes de contractuel (grille 1- entrée 1)
- 20.5 postes de contractuel (grille 1- entrée 2)
- 81 postes de contractuel (grille 1- entrée 3)

ARTICLE 4 /

Ces ajustements génèrent les mouvements de postes indiqués ci-après :

SUPPRESSIONS	CREATIONS
DIRECTION DE LA VIE CITOYENNE EDUCATIVE ET SPORTIVE	
SERVICE DE LA VIE CITOYENNE	
	<u>Section Morgue Cimetières</u>
	- 1 agent de chambre funéraire – catégorie C (adjoint administratif normal)
SERVICE MUNICIPAL DES SPORTS	
<u>Equipe des ateliers – Equipe Bâtiment</u>	<u>Equipe des ateliers – Equipe Bâtiment</u>
- 1 ouvrier d'entretien (grille 1 -entrée 1)	- 1 aide-maçon (grille 1 - entrée 1)
SERVICE DE LA VIE EDUCATIVE	
<u>Section Personnel des Ecoles</u>	
- 1 assistant maternel (grille 1 -entrée 1)	

ARTICLE 5 /

La présente délibération abroge toutes les dispositions antérieures contraires.

Le reste sans changement.

ARTICLE 6 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 7 /

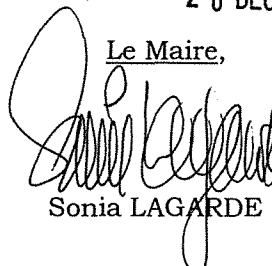
Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

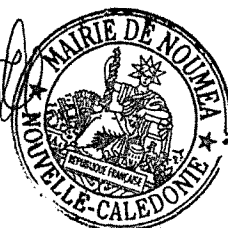
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 20 DEC. 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 26 DEC. 2018

Le Maire,


Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.V.C.E.S.	- 1
D.R.H. (dont T.P.S.)	- 2
AFFICHAGE	- 1

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

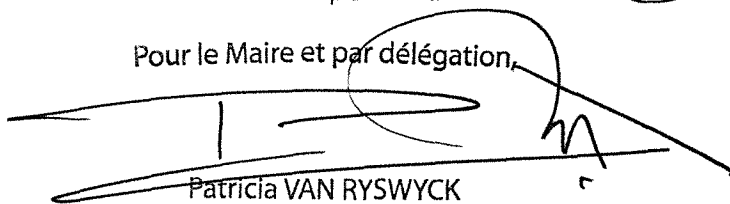
26 DEC. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 26 DEC. 2018
au Commissaire Délégué
~~et notifié le~~
et / ~~ou~~ publié le 27 DEC. 2018
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,



Patricia VAN RYSWYCK
1^{re} adjointe au Maire
chargée de l'état civil et des services à la population

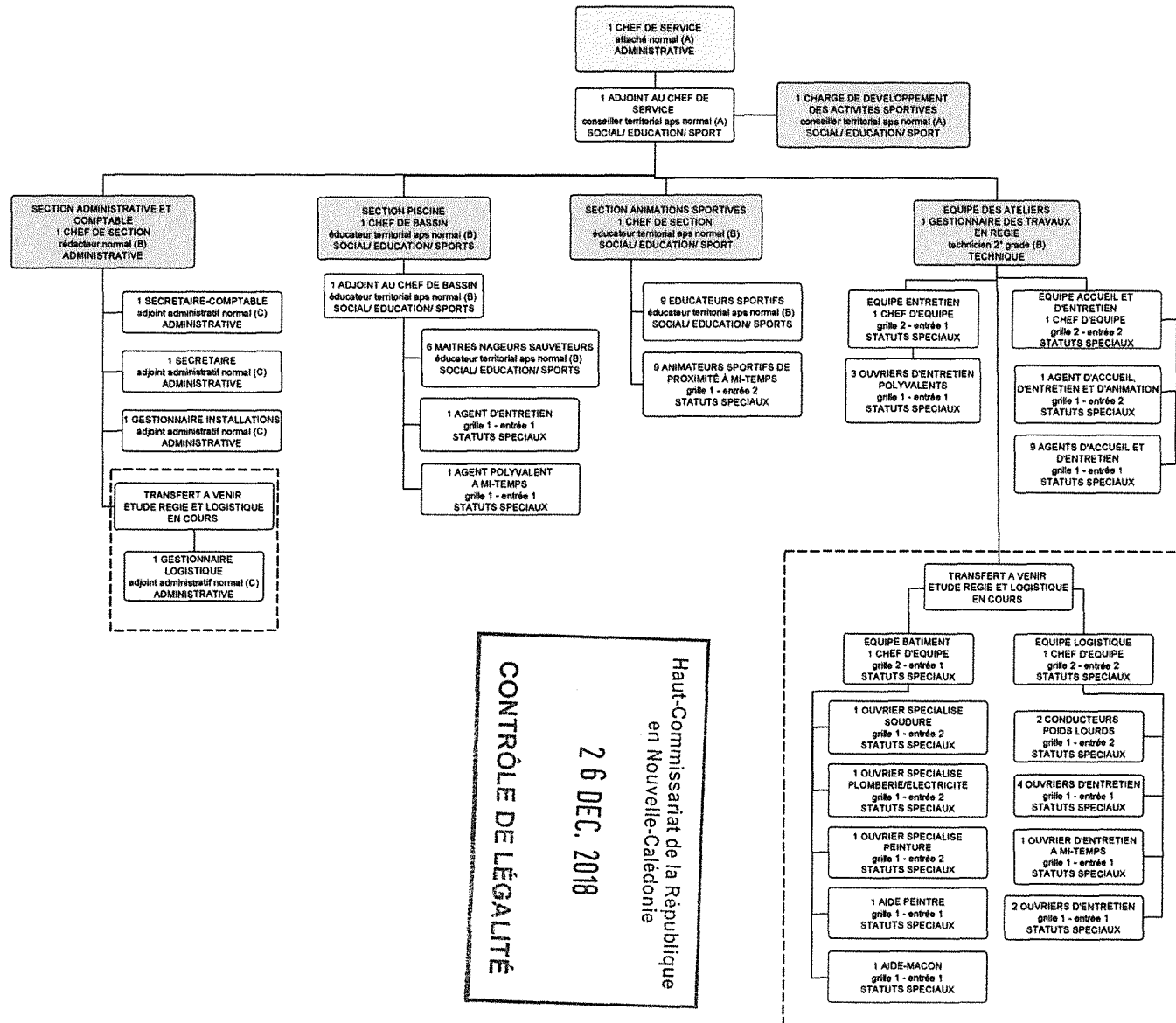


VILLE DE NOUMÉA

ANNEXE 1

SERVICE MUNICIPAL DES SPORTS

Attaché normal (A).....	1
Conseiller territorial aps normal..	2
Rédacteur normal (B).....	1
Technicien 2 ^e grade (B).....	1
Adjoint administratif normal (C)...	4
Educateur territorial aps normal..	18
Grille 1 - entrée 1.....	22
Grille 1 - entrée 2.....	10,5
Grille 2 - entrée 1.....	2
Grille 2 - entrée 2.....	2
Total.....	63,5





VILLE DE NOUMEA

ANNEXE 2

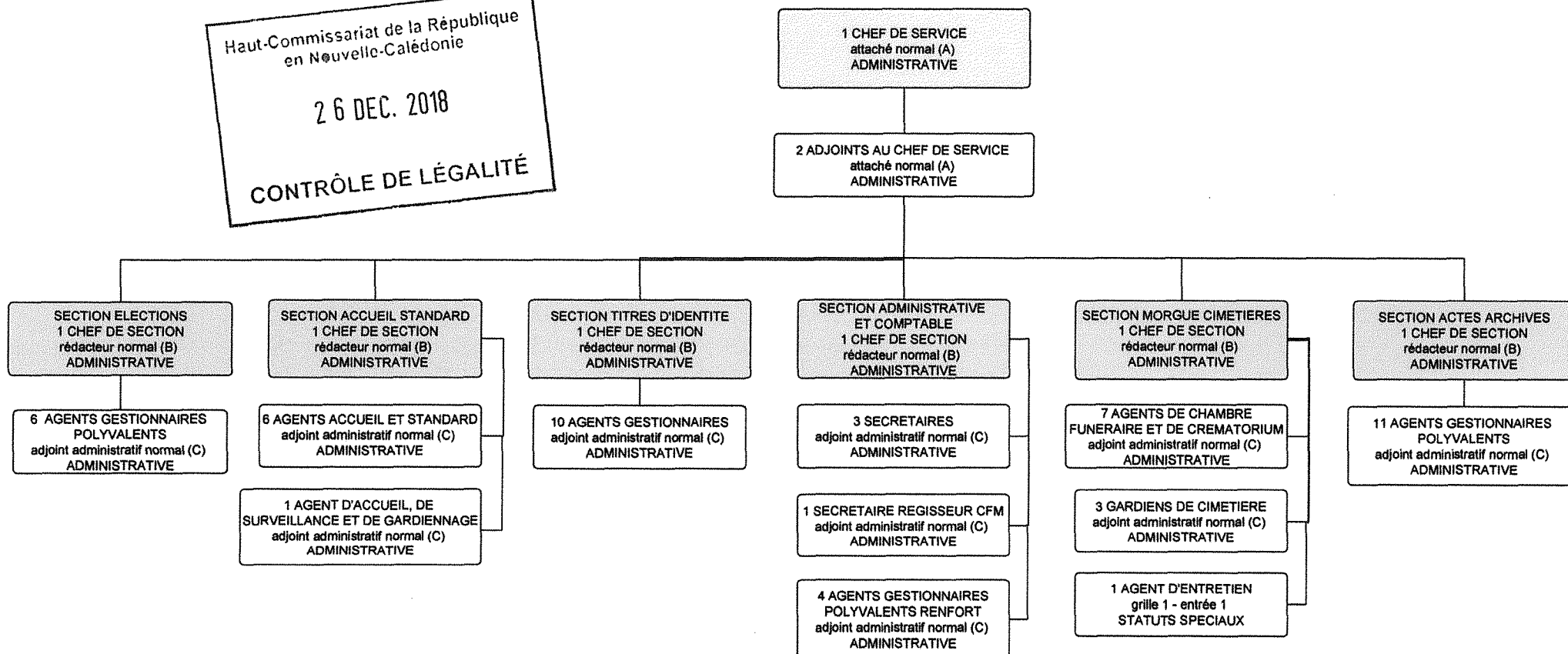
SERVICE DE LA VIE CITOYENNE

Attaché normal (A).....3
Rédacteur normal (B).....6
Adjoint administratif normal (C).....52
Grille 1 - entrée 1.....1
Total.....62

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

26 DEC. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ





VILLE DE NOUMÉA

ANNEXE 3

SERVICE VIE EDUCATIVE

Attaché normal (A).....	2
Rédacteur normal (B).....	5
Adjoint administratif normal (C).....	5
Grille 1 - entrée 3.....	61
Grille 1 - entrée 2.....	20,5
Grille 1 - entrée 1.....	126
Total.....	239,5

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

26 DEC. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

